

Communiqué de presse

L'AFA révèle les résultats de son enquête sur les contenus choquants rencontrés en ligne par les 13 ans et plus

Les trois-quarts des adolescents du panel de l'enquête Point de Contact rencontrent parfois ou souvent des contenus qu'ils jugent choquants. Pourtant, la majorité d'entre eux continuent ou continueraient leur navigation dans une telle situation. Il s'agit aujourd'hui d'instaurer un dialogue intergénérationnel basé sur le juste équilibre entre diabolisation de l'Internet, et banalisation excessive des contenus que l'on peut y rencontrer.

Paris, le 19 mars 2012 : Les résultats de l'enquête réalisée par l'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA) auprès de **519 internautes de 13 ans et plus**¹, entre le **1er février et le 4 mars 2012** à l'occasion du Safer Internet Day 2012, font ressortir le besoin de communication et d'information des adolescents en matière de contenus choquants.

Une génération Internet autonome mais passive face aux contenus

Près de **90%** des adolescents ayant répondu à l'enquête surfent **seuls** sur le web. La tendance est à l'autonomie et à la confiance entre générations.

Au cours de leur navigation, les jeunes sont **plus de 75% à rencontrer parfois ou souvent un contenu qui les a choqués**, mais peu sont enclins à partager leur ressenti avec l'entourage (**15%**). Il apparaît plus facile pour cette tranche d'âge de communiquer virtuellement sur les réseaux que d'exprimer une gêne face à un contenu rencontré.

Au-delà même de cette pudeur, cette génération née avec Internet semble plus **banaliser** la présence de contenus choquants rencontrés au fil de la navigation (près de **70%** continuent ou continueraient tranquillement leur surf) qu'être véritablement heurtée par eux.

Plus préoccupants, les **18,5%** d'internautes qui sont ou seraient mal à l'aise face à de tels contenus, mais qui **garderaient leur trouble pour eux**.

La nécessité d'instaurer un dialogue intergénérationnel et d'utiliser les outils à disposition

Les jeunes internautes, et tout particulièrement ceux ressentant un réel malaise face à un contenu en ligne, doivent être **sensibilisés** à la nécessité de se confier à des adultes, qui doivent de leur côté se montrer attentifs et ouverts à toute discussion.

De plus, les parents ne doivent pas hésiter à installer **des logiciels de contrôle parental** sur les ordinateurs familiaux, proposés **gratuitement** par tous les Fournisseurs d'Accès à Internet français depuis 2006, et **adaptés à l'âge** de l'utilisateur grâce à un choix de profils : le **profil « Enfant »** comprend une liste blanche de sites autorisés qui permet au jeune internaute de naviguer dans un monde fermé et sécurisé, tandis que le **profil « Adolescent »** respecte le besoin de liberté de cette tranche d'âge en permettant l'accès à tout le web, sauf à une liste noire de sites interdits par l'éditeur de logiciel. Avec le **profil « Adulte »**, les parents peuvent naviguer normalement. Ces outils permettent aux jeunes d'éviter de rencontrer des contenus choquants illégaux ou simplement inappropriés au regard de l'âge de l'internaute. Les logiciels ne doivent pas pour autant décharger les **parents de leur responsabilité** et de leur **rôle éducatif**, qui reste essentiel.

¹ Si nous avons clairement ciblé les adolescents de 13 ans et plus dans notre questionnaire, cette orientation ne nous permet pas de garantir avec certitude que tous les internautes ayant répondu à l'enquête se situaient dans cette tranche d'âge.

20% des jeunes de 13 ans et plus connaissent le service Pointdecontact.net

Près de **20%** des internautes de 13 ans et plus connaissent **Point de Contact**, et environ **6%** ont déjà effectué un signalement via le formulaire en ligne www.pointdecontact.net, disponible également sur mobile à la même adresse, ou en téléchargeant [l'application Point de Contact](#) directement sur son ordinateur. Un résultat encourageant dans cette tranche d'âge pour le service français de signalement en ligne des contenus illégaux, soutenu par la **Commission Européenne** depuis douze ans dans le cadre de son programme *Safer Internet*, qui vise pourtant à l'origine un public adulte en raison de la nature particulièrement choquante des contenus traités.

Mais depuis 2007, les **mineurs** sont spécifiquement protégés par l'article 227-24 du code pénal **lors de leur navigation** puisque tout message violent, pornographique ou attentatoire à la dignité humaine qu'ils sont susceptibles de rencontrer en ligne peut être potentiellement illégal s'il est hébergé en France, et donc faire l'objet d'un signalement à Point de Contact.

Une demande d'information forte portant sur l'utilité du signalement en pratique

Le Point de Contact de l'AFA a relevé un manque d'information des jeunes sur **les suites données à un signalement** : **60 %** des internautes du panel avouent ne pas savoir à quoi sert un signalement, ou doutent de son utilité concrète. Il semble donc nécessaire de donner des indications **simples et pratiques** au jeune public sur la procédure menée par le Point de Contact après réception d'un contenu.

Ainsi, si le Point de Contact considère le contenu signalé par un internaute comme potentiellement illégal au regard de la loi française, il le transfère **systématiquement à la police française de l'Internet**, à savoir l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (OCLCTIC). En parallèle, si le contenu est localisé **en France**, il est également transmis à **l'hébergeur identifié, qui le supprime immédiatement**. S'il est hébergé **à l'étranger dans un pays réprimant l'infraction**, il est alors envoyé en parallèle **à l'homologue du Point de Contact** au sein du réseau international de services de signalement **INHOPE**, qui prendra les mesures nécessaires dans son pays afin de le faire **retirer**.

Les partenaires de l'enquête :

AFA, Orange, SFR, Internet Sans Crainte, Net Ecoute, OCLCTIC, Fédération Française des Télécoms, CSA, INHESJ, UNAF, Droit à l'Enfance, Action Innocence et le Défenseur des Droits.

Les **résultats complets de l'enquête Point de Contact** menée durant **tout le mois de février** auprès de **519 jeunes** de 13 ans et plus sont disponibles sur la page :

http://www.afa-france.com/resultats_enquete_sid_2012.html



A propos de Point de Contact :
www.pointdecontact.net

Pointdecontact.net est le service français d'assistance en ligne ouvert à tous, permettant de signaler par le biais d'un formulaire simple, anonyme et adapté au mobile, tout contenu choquant rencontré sur Internet. **Point de Contact** est une initiative de l'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (**AFA**), également membre fondateur de l'association internationale de hotlines Internet **Inhope**, dans le but de lutter contre « les contenus odieux ». La hotline Point de Contact, les actions de sensibilisation d'Internet Sans Crainte et la helpline Net Ecoute constituent le « Safer Internet Centre » français coordonné par la Délégation aux Usages de l'Internet et soutenu par la **Commission Européenne** dans le cadre de son programme « Safer Internet ».



Visuels disponibles en [téléchargement](#) ou sur simple demande par mail ou téléphone



Contacts presse :
Dominique Choin
☎ : 01 48 00 83 26
@ : dchoin@neuf.fr

AFA - Carole Gay – Responsable affaires juridiques et réglementaires
☎ : 01 44 54 86 53